



OFFRE DESTINEE AUX MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

La Banque Populaire est partenaire de l'Ordre. Il est évident que chaque masseur-kinésithérapeute reste totalement libre de ses choix en termes de gestion de sa trésorerie. Un avenant au partenariat entre Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes & la Banque Populaire venant d'être réalisé, il était intéressant d'informer les professionnels sur l'offre réservée aux masseurs-kinésithérapeutes inscrits au tableau.

1/ pour tout nouvel inscrit au Tableau de l'ordre dont le diplôme date de moins d'un an :

Prise en charge par la Banque populaire régionale de 100% de la cotisation de l'ordre en cas d'ouverture de compte, dans la limite de 75 euros, sur présentation d'un justificatif de paiement.

2/ pour les masseurs-kinésithérapeutes exerçant en profession libérale :

Offre Atout libéral

- l'offre de bienvenue
 1. TPE ; 3 mois de location offerts
 2. Accès internet ; 3 mois offerts
 3. Carte Visa business ; 12 mois offerts
 4. Carte Visa Gold Business ; 6 mois offerts
 5. Diagnostic retraite , offert
 6. Diagnostic patrimonial ; offert

- l'offre de gestion au quotidien
 1. une convention de relation
 2. une facilité de caisse (sous réserve d'accord définitif)
 3. des conditions préférentielles à titre privé

- l'offre de financement
 1. le prêt ATOUT LIBERAL
 2. le crédit bail Professions Libérales

- l'offre monétique
 1. gamme dédiée
 2. des conditions préférentielles

- l'offre ingénierie sociale
 1. ES-PL, dédié aux professions libérales
 2. le titre CESU Banque Populaire

- l'offre patrimoniale
 1. gamme de produits de défiscalisation
 2. service de gestion de portefeuille personnalisable



3/ pour les masseurs-kinésithérapeutes exerçant en tant que fonctionnaires :

Offre ACEF

- Créée par et pour des fonctionnaires, l'association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF) agit en faveur des intérêts communs de ses adhérents
- Avec l'ACEF(*), les professionnels inscrits exerçant dans la Fonction publique bénéficieront de nombreux avantages bancaires et extra-bancaires notamment en matière de services, de crédits, d'épargne, et d'assurance à des conditions particulières, proposées en partenariat avec la Banque Populaire.

(*) cotisation annuelle comprise entre 8 & 13 euros

4/ pour les masseurs-kinésithérapeutes exerçant en tant que salariés du privé :

Carte bancaire gratuite la 1^{ère} année
Convention de relation à conditions préférentielles
Découvert autorisé d'un mois de salaire (*)
Prêt personnel à taux préférentiel * frais de dossier offerts
Prêt immobilier sans hypothèque(*)

5/ pour les masseurs-kinésithérapeutes retraités :

pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la dépendance, la Banque Populaire propose Autonomis qui garantit le versement d'une rente et d'un capital équipement ainsi que l'accès à un ensemble de service d'assistance